

Hygiène et Sécurité : quelles contraintes en ACP ?

Le rapport d'expertise de l'ANSES

*« Alternatives potentielles au formaldéhyde en
anatomie et cytologie pathologiques humaines »*

Jean-Yves SCOAZEC

CNPath

- Un CNP est un organisme créé à l'initiative des professionnels de santé, regroupant tous les acteurs de la spécialité (sociétés savantes, syndicats, collèges universitaires, ...)
- Missions
 - Organiser le développement professionnel continu (DPC) dans la spécialité
 - Etre un guichet unique entre la spécialité et ses partenaires (Etat, ministères, agences, CNOM, ...)
 - Coordonner des actions collectives sur des sujets professionnels transversaux



Analyse du rapport ANSES
de Décembre 2019
« *Alternatives potentielles au formaldéhyde
en anatomie et cytologie pathologiques humaines* »

MP. WISSLER



F. STAROZ



Résumé du rapport

- la phase **pré-analytique** (prélèvements et transport).
 - L'ANSES ne retient que les solutions éliminant totalement le formol
 - L'ANSES recommande dans son rapport les solutions permettant d'amener les pièces fraîches à la SACP
 - Transport immédiat
 - Transport < 2h à + 4°C
 - Transport < 72h, sous vide et à + 4°C
- la phase **analytique** (au sein des SACP)
 - **pas de substitut (agent ou procédé) acceptable à ce jour**
 - **le formol peut persister au sein des structures ACP avec mesures de protection**

Analyse du rapport

- Préanalytique

- Le rapport ANSES ne distingue pas pièces opératoires et biopsies
 - Problématique pré-analytique différente
 - Exposition au risque différente
 - Impact coût différent (manipulation)
- L'analyse des procédés proposés est insuffisante
- L'étude de coût est à refaire entièrement

- Analytique

- L'ANSES acte que le formol ne peut être substitué

Analyse de la situation

- Côté partenaires
 - Le personnel des blocs opératoires reste a priori en deçà des normes européennes, le seul risque peut venir des pièces opératoires
 - Les établissements de santé doivent assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leur personnel, ne peuvent imposer des procédures sans évaluer leurs conséquences et doivent prendre en charge les coûts correspondants
- Côté ACP
 - L'utilisation du formol doit se faire dans le respect des règles de bonnes pratiques, tant pour la protection des personnels que pour la bonne qualité des prélèvements; des recommandations professionnelles seraient utiles

En pratique

Que faire en cas de demande d'un de vos partenaires

- Ne pas « faire l'autruche »
- Prévenir le CNPath - des modalités pratiques seront proposées
- Objectiver le risque
- Etudier ensemble les procédures de fixation des grosses pièces
- Se souvenir que
 - *L'acte d'ACP débute à la réception du prélèvement au labo, pas avant. L'établissement doit se conformer au manuel de prélèvement*
 - *Le manuel de prélèvement devrait intégrer les mesures de protection vis-à-vis du formol si ce dernier est recommandé*